



alliance royale

no 10

Bimestriel - Quatrième année - Janvier 1987

ISSN 0766-0406 - Prix 7 F

UNE AVENTURE MILLENAIRE



UNE AVENTURE MILLENAIRE

par Stéphane BERN, président-fondateur

987-1987, en juillet prochain la France célébrera le millième anniversaire de la dynastie capétienne qui est aussi celui de la naissance du pays en tant qu'entité nationale. Certes les Français affectionnent les anniversaires, et les célébrations prévues commémorent dignement ce millénaire. Mais, par delà l'aspect anecdotique voire folklorique, il convient d'apprécier le contenu symbolique de cet anniversaire et ses enseignements politiques pour la France d'aujourd'hui.



Comment se fait-il, en effet, que l'avènement d'Hugues Capet, comte de Paris, à la royauté, constitue l'événement fondateur de la France ? En réalité, l'élection d'Hugues Capet par ses pairs à Noyon en juillet 987, et son sacre à Reims quelques jours plus tard, marquent - a posteriori car cela n'a sans doute pas été ressenti dans ces termes par les contemporains - la victoire d'une dynastie nationale et la fin pour longtemps du rêve européen incarné par les Carolingiens. Ce n'est qu'au cours des siècles qu'on a pu constater les bienfaits du projet national qui allait être réalisé par la dynastie française. Les principes fondateurs de la monarchie capétienne n'ont cessé de se renforcer durant huit siècles pour donner à notre pays sa conscience nationale et tout ce qui a fait ses chances de jouer encore aujourd'hui un rôle éminent et bénéfique sur la scène internationale. Parmi ces principes, aucun n'est plus fort que ceux de l'indépendance nationale et de l'indépendance de l'Etat. Face aux empires extérieurs et face aux féodalités de l'intérieur, la Monarchie a su incarner durablement le pays grâce à la continuité dynastique et sauver son unité en transcendant les différences naturelles entre « les peuples » de France. « Autour de cette royauté fortement assumée de père en fils, un consensus progressif se rassemble. L'identité française ne se comprend pas sans les Capétiens... Cette famille veut transmettre un héritage et ce faisant elle construit un Etat et forge une nation. Hugues Capet lui-même apparaît comme le premier Français » (1).

Mais l'élection d'Hugues Capet donne également naissance à une notion nouvelle, celle de la légitimité politique liée au sang et au service rendu : « Ce fut vers une famille de serviteurs qu'on se tourna. L'élection d'Hugues Capet fut la reconnaissance de cette légitimité fondée sur les services rendus au peuple, que le couronnement du nouveau roi vint consacrer » (2).

Les rois n'étaient pour la plupart ni des saints, ni des génies. Ils n'étaient que des hommes imprégnés de leur mission sacrée en faveur du pays et du peuple. A travers les heures de gloire et les moments d'ombre, c'est en véritable symbiose avec le peuple qu'un projet politique s'est affirmé. Autour de ce projet, maillon après maillon, la chaîne de la dynastie capétienne a réussi à unir en huit siècles des Français qui ont construit le pays qui est le nôtre aujourd'hui.

Ce millénaire lie en effet deux dates : de 987, élection d'Hugues Capet, à 1987 notre histoire nationale se poursuit sans rupture, en dépit des bouleversements et des soubresauts. Il nous faut envisager notre passé national dans sa globalité, afin de mesurer la réussite de l'entreprise capétienne. Le temps n'est plus à la conception d'une Histoire comprise comme une éternelle guerre civile : « La France n'a pas cessé d'exister à la mort de Louis XVI, elle n'est pas née à ce moment-là. La France, c'est Bouvines et Valmy, saint Louis et Clemenceau, l'insurrection vendéenne et la révolte de mai 1968, la Commune, le Front Populaire et la Résistance... La France est une aventure millénaire vécue avec sagesse et folie, à travers des effondrements terribles et d'étonnantes victoires... » (2).

Ces mille ans d'histoire nationale lancent aujourd'hui un défi aux historiens qui ont trop souvent professé une vision castratrice de l'Histoire de France. Déjà la perspective du bicentenaire de la Révolution française laisse augurer d'une relecture plus objective d'une période considérée avec enthousiasme par les uns et amertume par les autres... Cet effort doit embrasser mille ans !

Dès lors que l'on accepte d'appréhender l'aventure de la France dans sa totalité, l'analyse sereine devient possible. Nous ne nous considérons plus nous-même en termes diviseurs (de gauche ou de droite, royalistes ou républicains...) mais comme les héritiers d'un patrimoine historique commun.

Faudrait-il, par souci de cette attitude objective, renier notre cause et se faire les chantres d'une France débarrassée de tout idéal de justice et de paix, de tout projet politique ? Certes non, on le constate d'ailleurs en observant le rôle imparti aux présidents de la Vème République, et notamment en période de cohabitation : ils apparaissent comme des quasi-monarques...

Car, au fond, la question qui se pose à ce jour est celle de la légitimité du pouvoir. L'expérience récente tend à montrer combien ténue est la légitimité issue du suffrage populaire. Nécessaire, elle ne saurait être suffisante pour fonder la légitimité du chef de l'Etat. Il doit être au-dessus des partis, étranger aux querelles d'intérêts économiques ou politiques, il doit dépasser la rivalité dangereuse d'une partie des Français contre l'autre. Le piédestal sur lequel la cohabitation a placé le Président de la République symbolise, dans l'imaginaire collectif, le trône où étaient placés nos rois. Au-delà du symbole, cette référence pose clairement le problème de la légitimité fondée sur l'Histoire et les services rendus à la nation. Par delà la succession des hommes politiques, le pouvoir suprême s'incarnerait alors dans un homme situé au-dessus, en position d'arbitre, transcendant les oppositions partisans. Cette légimité, tellement naturelle, est incarnée par le comte de Paris, qui porte à ce jour l'écho de ces mille années au service du pays et du peuple. Lui seul peut remporter sur son nom la confiance des Français de tous bords, de toutes croyances, car il se pose en arbitre-né, permettant de porter sur l'histoire une vision sereine et globale. Par sa présence même, il exprime clairement l'absence de rupture avec notre passé.

Tel est l'enjeu de ce Millénaire : le comte de Paris n'est pas le leader des royalistes, il est le recours possible et nécessaire autour duquel les Français peuvent se rassembler pour poursuivre l'aventure commune commencée voici mille ans. Le livre que va faire paraître le Prince ces jours-ci va poser clairement aux Français cette question de la légitimité et va leur lancer un appel vibrant au rassemblement seul possible pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons (3).

Tenons-nous donc aujourd'hui rassemblés autour du Prince, pour lui clamer notre désir de renouer le lien qui unit chaque Français afin de poursuivre ensemble l'aventure millénaire.

Stéphane BERN

(1) Laurent Theis, « L'avènement d'Hugues Capet », Gallimard.

(2) Comte de Paris, « Lettre aux Français », Fayard.

(3) Comte de Paris, « L'avenir dure longtemps », Grasset.

VOEUX 1987

Chaque année au mois de janvier, il est de tradition de formuler des vœux. L'Association des Amis de la Maison de France tient à présenter de tout cœur à Monseigneur le comte de Paris et à Madame, leurs vœux respectueux et les meilleurs. Ces souhaits de bonheur, santé et prospérité s'adressent également à l'ensemble de la Famille de France. Enfin, l'Association des Amis de la Maison de France prie ses adhérents et amis de trouver ici l'expression de ses vœux les plus sincères pour l'année 1987.

Puisse cette année nous apporter à tous la force et l'énergie nécessaires pour œuvrer aux projets qui nous sont chers. 1987, année du Millénaire capétien sera - n'en doutons pas - une année décisive pour la France. D'autant que l'année s'ouvre sur la perspective heureuse de la sortie du livre L'avenir dure longtemps, du chef de la Maison de France. Cet ouvrage qui constituera pour nous tous - comme pour tous les Français - une référence, devrait connaître un succès mérité. Il convient de nous tenir prêt à servir fidèlement - et de façon indépendante - notre Prince, dans la défense de sa légitimité et dans la promotion de son action politique.

MISE AU POINT

En tant que directeur de la publication, je vous dois, chers amis lecteurs et adhérents, un mot d'explication.

Pour ce qui concerne l'interruption de la publication d'« Alliance Royale », celle-ci est due à de sérieuses difficultés d'organisation dans l'équipe rédactionnelle. Une réforme était nécessaire, nous l'avons faite. Nous voilà désormais prêts à travailler avec acharnement pour servir nos Princes et la légitimité royale tout au long de cette nouvelle année. Afin que vous ne vous estimiez pas lésés, les abonnements à « Alliance Royale » seront prorogés de deux numéros. Le bulletin redeviendra bimestriel en mars-avril.

Enfin, il me faut apporter un démenti catégorique aux rumeurs qui circulaient par-ci par-là faisant état d'une substitution du magazine hebdomadaire « Dynastie » à « Alliance Royale ». « Alliance Royale » reste et restera le bulletin de propagande royaliste au service de la Maison de France et de son chef, fondé sur notre soutien affectif à nos Princes. S'il est vrai que depuis cinq mois je suis devenu rédacteur en chef de « Dynastie », le magazine des Grandes Familles, il ne faut absolument pas y voir de connivence. Les deux titres sont distincts ; ils ont chacun leur utilité et leur public. C'est pourquoi ils continueront d'être publiés. Néanmoins, un rédacteur en chef et un responsable de la rédaction seront bientôt nommés à « Alliance Royale » afin de séparer davantage les deux revues et d'assurer la pérennité d'« Alliance Royale ». Ceci étant dit, je tiens à préciser que je continuerai à utiliser tous les moyens médiatiques pour servir la Maison de France et son chef.

S.B.

LE PRINCE A LA UNE

Qui oserait prétendre que le comte de Paris a quitté la scène publique ? Il suffit de regarder la presse pour mesurer l'intérêt avec lequel ses déclarations sont suivies par le monde politique. Cohabitation, Ordonnances, Manifestations des étudiants, Racisme et, bien sûr, le Millénaire capétien, autant de points sur lesquels le chef de la Maison de France s'est expliqué depuis six mois dans «Globe», «Jour de France», «La Croix» ou dans le cadre de l'émission «Les cahiers du mégahertz» («Le Matin» et la radio 988 FM). Cette intervention sur les ondes de la radio locale, reprise par l'A.F.P. et la presse, le 4 octobre dernier avait lieu, au lendemain du refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance sur le découpage électoral: *«Je n'approuve pas son refus de signer les ordonnances. A sa place le roi aurait signé»...* Le prince devait par ailleurs déclarer: *«Je serai candidat aux prochaines élections présidentielles si le pouvoir politique devait ne plus commander, ni être obéi»*, expliquant cette hypothèse par des problèmes de cohabitation insurmontables, *«je serais l'arbitre et l'homme du recours, prêt à servir le pays de toutes mes forces»*.

Affirmant avoir sorti l'idée monarchique *«du ghetto où elle était enfermée»*, le comte de Paris a affirmé: *«je suis vierge de toute compromission»*, ajoutant que *«tel n'est pas le cas du président François Mitterrand qui, malgré ses grandes qualités et sa volonté d'une sorte de comportement royal au-dessus des partis, est et reste lié à la gauche»*. Interrogé sur le terrorisme, le Prince a déclaré être *«absolument opposé au rétablissement de la peine de mort pour les terroristes: la mort, en effet, n'arrêtera pas des kamikazes fabriqués et conditionnés pour tuer»*.

Dans son entretien avec le président de SOS-racisme, Harlem Désir, publié le 15 juin dernier dans «Globe» sous le titre «Harlem et Henri vont en château», le comte de Paris était largement revenu sur des points d'actualité après avoir rappelé les



principes fondamentaux de la monarchie. *«La sacralisation de Reims a d'abord été une élection»*, affirme le Prince pour rappeler que l'idée de monarchie n'est pas opposée à celle de l'élection. Rejetant la technocratie le chef de la Maison de France appelle à un *«consensus réel de l'opinion»* et à *«une démocratie améliorée»*. Sur la question de l'immigration, le Prince refuse que *«des réactions épidermiques inévitables prennent le pas sur la raison et la sagesse»*. En ce qui concerne le Millénaire, le comte de Paris n'entend pas diriger mais *«susciter les intelligences»*. *«Il faut avoir la passion et le courage de faire la France»*, conclut-il, avant de livrer quelques confidences sur son petit-fils, le prince Jean: *«Il faut qu'il réussisse ses études... pour le moment il fait philo. J'aimerais qu'il fasse aussi du droit et de l'économie et peut-être une ouverture universitaire en Angleterre ou en Amérique... consciencieusement, c'est certain. Il n'a pas encore l'habitude de s'élever au-dessus des débats mais on acquiert cela avec l'expérience»*.

En novembre dernier, dans «Jour de France», le prince répondait aux questions de Catherine Nay. L'actualité du Millénaire n'y était certes pas absente: *«les rois et les Français ensemble ont bâti ce qu'est la France aujourd'hui. Pendant mille ans, il y a eu du bon et du mauvais. Seulement c'est notre histoire à tous. C'est ce que je cherche à mettre en valeur avec ce millénaire»*. Sur le pouvoir, le prince réaffirme ce qu'il a toujours dit: *«Je ne suis pas un doctrinaire... je sais simplement que le pouvoir est l'art du possible. Il faut essayer de trouver la meilleure manière pour vivre ensemble, faire prospérer ce pays et lui donner un grand dessein, une grande aventure à jouer...»* L'idée monarchique suit-elle son chemin ? *«La cohabitation, répond le comte de Paris, a donné aux Français le goût d'une stabilité au plus haut niveau. C'est un fait que cela les rapproche insensiblement de l'idée monarchique»*. Il concluait sur une note plus personnelle: *«j'ai choisi de travailler pour la France et de la servir»*.

Communiqué du 7 décembre 1986

Il est scandaleux que le gouvernement instaure «l'état de guerre» contre la jeunesse de la France. Je m'indigne que celle-ci soit, encore une fois, sacrifiée par un pouvoir enfermé dans son orgueilleuse infaillibilité.

Je suis stupéfait de l'aveuglement du gouvernement, face au mouvement d'une jeunesse qui, toutes origines confondues, a réalisé autour d'elle la solidarité des générations.

Il est impensable que le Parlement et le gouvernement prennent des décisions dans le domaine essentiel de l'éducation nationale sans recueillir au préalable les avis et les souhaits de la jeunesse, les propositions et suggestions du corps enseignant, et sans bénéficier des avis et de l'accord des parents. Tous ensemble doivent coopérer afin de créer dans notre pays un enseignement digne de ce nom, fondé sur les valeurs d'égalité et de liberté.

Nous sommes dans l'impasse, face à une situation dramatique que certaines entraves administratives risquent d'aggraver.

J'en appelle à M. François Mitterrand, président de la République, qui tente courageusement de jouer son rôle d'arbitre. Il doit tout entreprendre pour ramener la paix dans les esprits et permettre que les étudiants et les lycéens reprennent leurs études en toute confiance et sécurité, avec l'assurance qu'ils participeront à l'élaboration des réformes nécessaires.

Je me permets de m'incliner devant le jeune Malik Oussekin, qui a payé de sa vie son élan juvénile à vouloir seulement se faire entendre. J'assure ses parents et aussi tous ceux qui sont dans l'angoisse de la santé de leurs enfants de ma profonde émotion en leur adressant de tout cœur l'expression de ma chaleureuse compréhension.

Je sais que les lycéens et étudiants résistent de toutes leurs forces à l'esprit de vengeance et aux provocations. Une nouvelle fois, la jeunesse de notre pays est exemplaire.

Henri, comte de Paris

ACTUALITE DE LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE

Le 17 juillet, l'Académie perdait un de ses plus prestigieux fleurons en la personne du duc de Castries. Les obsèques se sont déroulées en présence de nombreux «Immortels», et de Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'éducation Nationale, qui représentait le gouvernement. Mgr le comte de Paris était représenté par sa fille, SAR la princesse Claude de France.

Le 16 août, le manoir où naquit SAR Madame la comtesse de Paris et près duquel elle réside une partie de l'année, était le théâtre d'une soirée musicale, intitulée «l'été au château d'Eu». Le concert eut lieu sous l'égide de l'association des «Amis du Musée Louis-Philippe» dont Madame est la Présidente. L'épouse du chef de la Maison de France fêtait également en cette occasion, son 75ème anniversaire.

Durant quatre jour, du jeudi 11 au dimanche 14 septembre, Paris accueillait, porte Maillot, le 9ème Congrès International de la Famille. Le but de cette manifestation, qui réunissait des scientifiques du monde entier, était de réfléchir sur le rôle irremplaçable de la cellule familiale dans le monde de demain. On nota particulièrement les interventions de Mgr Virgil Gheorgiu, du père Bruce Ritter,



de Mère Teresa de Calcutta. SAR le prince Jean de France, dont la mère, SAR la duchesse de Montpensier est, on le sait, très active en ce domaine, accompagnait le psychiatre autrichien Frankl, fondateur de l'Ecole de Logothérapie. Le jeune prince servit de cicerone à l'éminent docteur, mettant à cette occasion en pratique sa parfaite connaissance de la langue allemande.

Le 8 octobre, Mgr le comte de Paris, était l'invité de Louis Pauwels qui réunissait ses amis dans les salons du «Figaro», pour fêter sa réception à l'Académie des beaux-Arts. Le

Prince félicita chaleureusement L. Pauwels et put rencontrer nombre de connaissances. Il embrassa affectueusement Madeleine Renaud qui était venue en compagnie de son mari, Jean-Louis Barrault. On vit monseigneur s'entretenir avec le général de Boissieu, gendre du général de Gaulle. Madame Maurice Druon, avec beaucoup de grâce, fit devant le Prince, une authentique révérence de cour.

Le 5 décembre, Mgr le comte de Paris devait évoquer le Millénaire des Capétiens lors du dîner-débat de l'association «Paris-Critique» au Cercle National des Armées. Le prince était accompagné de son petit-fils, SAR le prince Jean de France qui «se prépare avec beaucoup de courage à la tâche que (je) lui destine». le chef de la Maison de France annonça également la parution dans les prochains jours de son nouveau livre «l'avenir dure longtemps»: «un regard vers le passé, une analyse de la vie française actuelle et une projection sur l'avenir».

A NOS ADHERENTS: Dans les prochains jours, Mgr le comte de Paris, fera paraître chez Grasset son livre «L'avenir dure longtemps». Nous consacrerons à cet ouvrage le prochain numéro d'«Alliance Royale».

Nous demandons à nos amis de province de bien vouloir nous adresser toutes les coupures de presse qui évoqueront le Prince et son livre.

MADAME RECOIT «DYNASTIE» A EU

Le 6 décembre dernier, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de «l'Association des Amis du Musée Louis-Philippe» dont Madame est présidente, la comtesse de Paris a accordé un long entretien au magazine «Dynastie». En voici quelques extraits :

«La ville d'Eu, pour moi, est une grande famille, je me sens ici chez moi entourée d'affection, de tendresse, de dévouement, de gentillesse. On dit que les Normands ne sont pas très francs, mais vous savez je ne crois jamais aux défauts des gens que j'aime, c'est peut-être un tort car je me fais berner quelquefois, mais il n'empêche que je suis heureuse ici. Chose étrange, c'est un endroit où j'oublie mes tracas; quelquefois, j'ai le spleen de ceux qui me manquent, il y a toujours un être aimé qui vous manque, mais c'est supportable dans un endroit où l'on est heureux...»

«...A Eu, je peux m'occuper des habitants de la ville, des monuments à restaurer, je m'occupe de mes bois, je plante des arbres et des fleurs, ce sont des choses qui restent pour l'avenir, j'aime bien travailler pour l'avenir, c'est dans notre tradition...»

«... Il ne suffit pas d'être dans un pays et d'être aimé dans ce pays, il faut lui rendre service. Il y a d'abord les devoirs, mêmes s'ils sont compensés par des droits, des agréments et non pas le contraire. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que je me sens responsable ici, pour dé-

fendre le patrimoine de la ville, pour venir en aide aux personnes qui ont besoin de moi, qui ont recours à moi; ce n'est pas tout de vivre comme une plante au soleil, il faut rendre service, s'occuper de ceux qui vous entourent, les aimer leur vouer votre énergie. Je me sens très concernée par tous les problèmes qui touchent les habitants de Eu et notamment le chômage, les difficultés économiques qui provoquent l'exode ou qui ont des conséquences douloureuses; le tout est de redonner une richesse à la ville pour que justement il n'y ait pas des personnes sans emploi. Il y a des actions en faveur des petites industries, mais mon secteur est plutôt celui du tourisme...»

«...Pour ce qui concerne le Millénaire j'aimerais apporter une précision sur les Capétiens; beaucoup de gens pensent aujourd'hui que le seul prince héritier des Capétiens c'est le duc de Cadix; il descend d'Hugues Capet comme nous tous, il est cousin du roi d'Espagne et appartient à la branche espagnole des Bourbons, tandis que nous, nous sommes des Bourbons-Orléans français. Il y a les Bourbons d'Espagne, les Bourbons-Sicules, les Bourbons-Parme, les Bourbons-Orléans, les Bourbons-Busset, nous sommes tous autant Bourbons. Eux, sont issus du rameau de Louis XIV, nous de celui de Monsieur frère du roi, mais nous descendons tous d'Henri IV, de saint Louis et d'Hugues Capet. Le duc de Cadix est certes l'aîné des Bourbons d'Espagne, il



est lui-même Bourbon-Dampierre, mais n'a rien à voir avec la Maison de France. Les Français finiront bien par se rendre compte qu'il est bon Espagnol un point c'est tout !

Ceci étant dit, je trouve que ce Millénaire est tout à fait extraordinaire, j'ai l'impression que toute la France prend cet anniversaire à cœur. Beaucoup de choses se préparent, le comte de Paris est très actif. Moi, au niveau d'Eu, j'aimerais organiser - avec l'accord du curé - un Te Deum à la collégiale avec le plus de famille possible; c'est ma façon de célébrer mille ans d'Histoire, il faut remercier qu'on soit tous encore là...»

«...Actuellement on s'apprête à célébrer le millénaire, on aime beaucoup les anniversaires dans notre pays, mais le fait existe depuis toujours. Pour moi cela ne change pas grand-chose sauf que justement je tiens à remercier par un Te Deum le maintien de notre tradition mille ans après, le même dévouement au pays. Je tiens à célébrer la continuité capétienne et le service de la patrie car, petit à petit, au fil des ans, la dynastie a forgé le pays, l'a défendu et fait prospérer...»

La médaille d'Hugues Capet



L'année 1987 verra célébrer, tant sur le plan national que local (Noyon et Senlis, par exemple), le Millénaire de la Monarchie française qui, à partir du modeste domaine d'Hugues Capet, élu et sacré roi de France en 987, sut élever notre pays au sommet des nations européennes, autant par son expansion territoriale et sa puissance que par son rayonnement religieux, culturel et artistique.

Nombreux seront ceux, Français et étrangers, qui désireront conserver un souvenir tangible de cette commémoration.

Les éditeurs Arthus-Bertrand, 6 place Saint-Germain des Prés à Paris, ont donc chargé de ce soin le sculpteur et médailleur

Guy-Charles Révol, Grand Prix de Rome.

La nouvelle médaille présente à son avers le roi en majesté, siégeant sous le Haut Dais, prérogative du souverain, lors de ses apparitions officielles.

Cette composition donnant la primauté à la silhouette générale, costume et attributs, permet d'éviter une reconstitution hasardeuse conférant trop d'importance à un visage sur lequel nous ne possédons, hélas, aucun document, ni description de l'époque.

Le roi est revêtu de la robe traditionnelle. Ses épaules sont recouvertes de la cape, d'où son surnom devenu patronyme de la dynastie : Capatus - Capet. Il s'agit là

d'une cape d'abbé - ce qui, pour de nombreux érudits, signifierait qu'il était bien pourvu en abbayes, sources de richesses matérielles ainsi que de puissance spirituelle et politique.

Hugues Capet tient en sa dextre le glaive reposant à plat sur ses genoux, force séculière sereine, et en sa senestre la Main de Justice, symboles de ses attributions majeures.

De chaque côté apparaissent les accoudoirs du trône en forme de têtes de lion.

Les dates sont inscrites en chiffres arabes, qui ont commencé d'être officiellement employés sous le règne de ce souverain : le texte figure en caractères inspirés de l'Onciale - écriture remise en honneur aux IX et Xème siècles, d'une grande élégance et simplicité, tout en restant fort lisible à notre époque.

Elles encadrent l'image géographique, en creux, de la France, garnis d'un émail bleu roi sur lequel se détache en saillie (autour d'une grande fleur de lys placée dans la région d'origine de la dynastie : Ile de France) un semis de fleurs de lys de ce même métal, également en saillie, qui expriment l'expansion au cours des âges de la Maison Royale sur l'hexagone. La médaille en bronze et émail est vendue 250 francs et celle en bronze doré et émail 275 F chez l'éditeur. (Tél. : 42.22.19.20).

LE DROIT ROYAL HISTORIQUE EN FRANCE

Dans certains journaux ou revues, est parfois mentionné comme «héritier» ou «successeur» des Rois de France un prince espagnol auquel, en outre, on attribue indûment le titre de «Duc d'Anjou».

Cette affirmation, en contradiction formelle avec le Droit et l'Histoire, mérite une explication et une mise au point.

Le prince espagnol dont il s'agit, Don Alfonso de Bourbon-Dampierre, duc de Cadix, né en 1936, est le fils de l'Infant d'Espagne Don Jaime de Bourbon, duc de Ségovie, lui-même fils du roi Alphonse XIII d'Espagne. Avant son mariage avec Emmanuela de Dampierre, de nationalité italienne, l'Infant Don Jaime, le 21 juin 1933, renonça pour lui et ses descendants, à tous droits dynastiques au Trône d'Espagne; de plus, son mariage ayant été contracté en dehors du cercle des familles royales entraîna également pour lui et sa postérité l'exclusion dynastique conformément au droit royal espagnol. C'est par suite de cette exclusion que Don Juan de Bourbon, comte de Barcelone, est devenu chef de la Maison royale d'Espagne et après lui son fils, S.M. le Roi Don Juan Carlos 1er.

Don Alfonso de Bourbon-Dampierre est sujet espagnol et membre de la Famille royale d'Espagne bien que non dynaste. En 1972 il a épousé Carmen Martinez-Bordiu, petite-fille du général Franco et a reçu de ce dernier le titre du Duc de Cadix et le prédicat d'altesse royale. Ce mariage est actuellement dissous par divorce.

Don Alfonso de Bourbon a toujours agi en Espagnol: officier de réserve de l'aviation espagnole, il exerça diverses fonctions dans l'Etat espagnol; ambassadeur d'Espagne en Suède, président de l'Institut de Culture hispanique dépendant du ministère des Affaires étrangères d'Espagne, etc., président du Comité Olympique espagnol, il s'employa activement à faire triompher Barcelone contre Paris dans le choix des futurs Jeux Olympiques. C'est en sa qualité de membre de la famille royale espagnole qu'il signa, comme témoin, l'acte d'acceptation de son cousin comme futur Roi d'Espagne. Présenter comme un prince français ce prince espagnol descen-

dant des rois d'Espagne qui, depuis près de trois siècles, sont séparés de la Maison de France, est sans nul doute une contre-vérité.

LES REGLES DYNASTIQUES

En effet, les règles qui régissent la succession dynastique de la couronne de France sont très précises. Selon elles, la succession se fait par ordre de primogéniture mâle dans une branche capétienne demeurée toujours française, car aucun prince étranger ne peut être appelé au trône de France: ce qui est le fondement même de la Monarchie capétienne. En outre, cette branche doit être issue de mariages contractés avec l'accord du Roi (ou du chef de famille) et



Le comte de Chambord ne faisait que constater le droit royal historique lorsqu'il déclarait, le 1er mars 1872: «Les princes d'Orléans sont mes fils».

célébré selon les règles de l'Eglise catholique. C'est cet ensemble de règles, et non pas uniquement la généalogie, qui désigne celui qui est le chef de la Maison de France et l'héritier des Rois capétiens. Ceci est l'essence même du droit dynastique français.

De plus, Philippe, petit-fils de Louis XIV, qui accéda au trône d'Espagne sous le nom de Philippe V et fonda l'actuelle Maison royale d'Espagne, a solennellement renoncé sur les Evangiles le 5 novembre 1712 pour lui et ses descendants «pour toujours et à tout jamais» à tous droits et titres à la succession à la Couronne de France. Cette renonciation, formelle et non équivoque, fut enregistrée solennellement par les Parlements de Province et fut

exécutée comme loi d'Etat: elle ne fut jamais modifiée durant la monarchie française. C'est en vertu de ces principes qu'en 1883, à la mort, sans postérité, du Comte de Chambord, dernier représentant mâle de la branche aînée capétienne française, ce fut son cousin Philippe, Comte de Paris, aîné de la branche cadette capétienne demeurée toujours française, qui devint chef de la Maison de France et après lui ses successeurs dynastiques jusqu'à de nos jours, Mgr le Comte de Paris.

LE TITRE DU DUC D'ANJOU

De même, attribuer à un prince espagnol le titre français de duc d'Anjou est contraire à l'Histoire et au Droit, car ce titre est exclusivement français et appartient indiscutablement à la Maison de France. En accédant au trône d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, a dû abandonner le titre de duc d'Anjou pour lui et ses descendants et celui-ci est revenu à la Couronne de France. Du vivant même de Philippe V d'Espagne, le titre de Duc d'Anjou a été conféré par Louis XIV en 1710 à son arrière-petit-fils le futur Roi Louis XV. Ce dernier le conféra à nouveau en 1730 à son petit-fils Louis-Stanislas-Xavier, le futur Louis XVIII. Ainsi, aucun prince espagnol descendant de Philippe V d'Espagne n'a le droit de s'attribuer ce titre qui reste exclusivement un titre de la Maison de France. Dans un jugement du 28 janvier 1897 de la Première Chambre du Tribunal civil de Paris, il fut d'ailleurs rappelé que «le Titre de Duc d'Anjou n'appartient plus aux descendants de Philippe V depuis l'avènement de celui-ci au trône d'Espagne».

Ces explications et cette mise au point permettront aux Français de voir en qui s'incarne le droit dynastique et de mieux comprendre ce qu'exprima le Comte de Chambord lorsqu'il écrivit: «Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang».

Emmanuel Le Roy Ladurie préside le Millénaire Capétien

L'historien Emmanuel Le Roy Ladurie vient d'être nommé par François Léotard à la présidence d'un conseil de coordination et d'un comité scientifique chargés d'organiser au niveau national la célébration du millénaire des Capétiens.

A cette occasion, l'historien s'est expliqué dans «Le Figaro». Pour E. Le Roy Ladurie, l'intérêt n'est pas seulement Hugues Capet, mais «neuf siècles de monarchies - empires et monarchies du XIX^{ème} siècle inclus -». La France n'a derrière elle qu'à peine plus d'un siècle de République et semble déjà s'en lasser. Pour l'historien le caractère monarchique se retrouve même de façon évidente dans la Vème République «avec l'institution d'un président... une sorte de monarque républicain dont la légitimité vient du peuple et non de l'investiture sacrée.» «Il y a même eu dans le sacre des rois, des faits d'élection». Si les Français doivent se sentir pleinement concernés par la célébration du millénaire c'est parce que «la France est une construction monarchique». Ils sont conscients de cette particularité et l'immense succès des biographies royales en est la preuve. «Je crois, poursuit Emmanuel Le Roy Ladurie, que toute élection présidentielle, auprès de vingt millions de personnes au moins, met en jeu des réflexes, des comportements, qui ont trait à l'autorité au sens étymologique. Ce phénomène est d'autant plus perceptible avec l'instant télévisé où les sondages post-électorales indiquent qui sera président de la République. Il y a là un fait de transmission instantanée du pouvoir, même si sa passation est différée dans le temps.

Pour conclure, le nouveau nommé s'explique sur la façon dont il conçoit la nouvelle responsabilité qui vient de lui être confiée: «Ma nomination étant toute récente, je ne peux que rendre hommage aux projets déjà en chantier. Je m'intéresse à tout: aux colloques d'historiens dont l'un organisé par Robert Delort: à ce qui se fait en Picardie autour de Charles Baur, président du conseil régional de Picardie et dans beaucoup de communes de l'Ile-de-France; à l'exposition conçue par l'historien Philippe Contamine à Orléans; à la biographie d'Hugues Capet que va publier Philippe Sassier chez Fayard et à l'exposition préparée par les Archives Nationales sur le thème «Sacre et intronisation». Enfin, si cela est possible, je souhaiterais organiser une journée de commémoration d'ici à la fin de l'année 1987».

FIDELES ROYALISTES VERSUS «MADAME FIGARO»

A la suite à un article paru dans «Madame Figaro» du 31 octobre 1986, concernant le prince Alfonso de Bourbon-Dampierre - sous le titre grotesque «le roi de l'impossible» - quelques royalistes fidèles ont manifesté leur refus de voir ainsi bafouer les règles du droit royal historique français.

«Mais il est divorcé !»

Simone Bibal rappelle qu'Alphonse de Bourbon-Dampierre (N.D.L.R. : c'est le nom que les adversaires de la branche aînée donnent au duc d'Anjou et de Cadix) est divorcé. Certes, cela arrive à des gens très bien de nos jours. Au surplus, ce n'est pas sa faute : en épousant la petite-fille (et non la nièce) du général Franco, il ne pouvait imaginer qu'elle lui serait infidèle. Malheureusement c'est ainsi, et cela paraît tout à fait incompatible avec l'héritage de la couronne de France. A moins d'ergoter sur le fait que le prince n'est pas remarié. Ce serait tout de même un peu gros (...). Peut-être me sera-t-il répondu que le problème se trouve résolu par l'existence de Louis-Alphonse, fils légitime d'Alphonse ? L'héritier, tenu de renoncer, le ferait en faveur de son fils. Soit ! Mais ce n'est pas dit.

Bernard Sechet,
Paris 17^e.

«Et le traité d'Utrecht ?»

Je regrette profondément que Madame Figaro et le Figaro-Magazine aient fait une telle publicité au duc de Cadix, chef en effet de la Maison de Bourbon par primogéniture, mais non de la «Maison de France», dont le chef est le comte de Paris. (...) Vos rédacteurs paraissent oublier la guerre de succession

d'Espagne et le traité d'Utrecht, par lequel Louis XIV renonçait pour les descendants du duc d'Anjou (son petit-fils) à la couronne de France. Au surplus, si l'on veut invoquer la primogéniture, le duc de Cadix devrait être roi d'Espagne, car son père était plus âgé que le comte de Barcelone (père de Juan-Carlos 1^{er})...

Colonel J. Britsch,
membre des Amis
de la Maison de France.

«Je suis étonné...»

Le Figaro-Magazine et Madame Figaro se mettraient-ils au service du duc de Cadix ? Je suis étonné que, dans le premier, votre collaborateur Arnould de Liedekerke fasse écho à la thèse de Thierry Ardisson sur la prétendue légitimité du duc de Cadix en France, sans formuler la moindre objection et que, dans le second, celui-ci soit présenté comme «l'héritier du trône de France». Cela n'est pas sérieux. Philippe V, petit-fils de Louis XIV, est devenu espagnol en montant sur le trône d'Espagne et tous ses descendants avec lui. L'idée suivant laquelle ils auraient conservé une nationalité française sous-jacente n'a aucune valeur juridique (...). Présenter le duc de Cadix comme l'héritier des rois de France est une contre-vérité qui ne peut que semer le trouble parmi les royalistes. Est-ce ce que vous cherchez ? En vertu des lois fondamentales du royaume, l'héritier du trône ne peut être que Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France.

Pierre Pujo,
directeur d'«Aspects de la France».

COMTE DE PARIS L'Avenir dure longtemps



Le nouveau livre du COMTE DE PARIS

à diffuser autour de vous

1 ex. - franco: 99 F 3 ex. - franco: 251 F
2 ex. - franco: 177 F 5 ex. - franco: 378 F

Commande à l'association des
Amis de la Maison de France.

alliance royale

Bimestriel - Imprimé en
France - Directeur de la
publication : Stéphane BERN

Adresser tout courrier à :
Association des Amis de
la Maison de France
B.P. 314 - 75365 Paris
cedex 08